Marsactu
ancré · exigeant · indépendant

La pétition de 10 000 Marseillais oblige le maire à rouvrir le débat du PPP des écoles

Forte de plus de 10 000 signataires, la pétition contre le PPP des écoles présentée par deux conseillers municipaux d'opposition permet d'inscrire une proposition alternative à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

L'école Kallisté 1 est dite de style Pailleron car elle présente les mêmes charpentes métalliques que l'école détruite en 1973.

Par Benoît Gilles, le 25 Jan 2019
Lien : https://marsactu.fr/la-petition-de-10-000-marseillais-oblige-le-maire-a-rouvrir-le-debat-du-ppp-des-ecoles/

This one's for you ou *Dangerous* ? Le conseil municipal du 1er avril n'a pas encore trouvé son générique, mais on connaît peut-être une délibération qui pourrait figurer à son ordre du jour. Et elle rappelle le son lointain d'un succès de David Guetta. En atteignant ces jours derniers les 10 000 signataires, la pétition lancée par Jean-Marc Coppola et Benoît Payan va permettre aux deux conseillers municipaux d'opposition d'inscrire à l'ordre du jour leur demande d'abrogation du contrat de partenariat ou PPP des écoles (lire notre décryptage) et proposant une solution alternative.
Pour mémoire, ce partenariat public privé baptisé plan Écoles d'avenir prévoit la démolition et reconstruction de 28 groupes scolaires construits sur le modèle dit GEEP, à structure métallique. Ce type de construction préfabriquée est aussi appelée Pailleron en référence à l'incendie meurtrier d'un collège ainsi dénommé à Paris en 1973. Depuis les bâtiments de ce type ont été rénovés pour minimiser le risque incendie mais leur entretien sur le long terme pose question. [Voir notre dossier complet]
C'est là une disposition du règlement intérieur que plus de 16 000 citoyens marseillais avaient mis à profit en 2013. Ils contestaient alors la subvention votée par le conseil municipal et attribuée au producteur d'un concert payant de David Guetta. Le débat avait bien eu lieu, sans faire varier la Ville. La star de la *french touch* avait de lui même renoncé à jouer à Borely et donc à la subvention afférente.

Les élus de gauche ont donc misé sur un effet similaire et le pari est en passe d'être réussi puisqu'ils ont convaincu 10 822 internautes de signer cette pétition. Suffisamment pour ouvrir la voie vers un nouveau débat. *"Le règlement intérieur du conseil municipal prévoit effectivement la possibilité d'inscrire cela à l'ordre du jour dans les trois mois qui suivent le dépôt de la pétition*, indiquait le maire en réponse à une question, lors de la cérémonie de vœu à la presse, le 21 janvier dernier. *Mais une fois vérifiée la qualité des pétitionnaires. Ces derniers doivent être inscrits sur les listes électorales pour que celle-ci soit valable*".

Or, la pétition hébergée par change.org n'offre pas la possibilité d'ajouter ce critère d'inscription sur les listes électorales. "*Nous avons la possibilité de faire entrer le code postal lors de la signature*, explique-t-on au sein de la plateforme. *Le pétitionnaire peut donc trier la liste avec ce critère*". En 2013, les pétitionnaires avaient largement dépassé les 10 000 nécessaires, se laissant ainsi une confortable marge.

"250 signataires par jour"

"Je n'ai aucun doute sur le fait d'atteindre ce seuil, balaie Benoit Payan, président du groupe socialiste. *Nous sommes sur un rythme de 250 signataires par jour avec des pointes à 400. Ensuite, il appartiendra à l'administration municipale de vérifier l'inscription sur les listes électorales des signataires. Je suis sûr qu'ils auront à cœur de le faire."* Les deux élus n'entendent d'ailleurs pas présenter leur listing pour le prochain conseil municipal du 4 février prochain.

"*Nous voulons attendre le vote d'une délibération sur le PPP des écoles pour présenter la nôtre,* estime Jean-Marc Coppola, président du groupe communiste. *L'idée est de rouvrir le débat est de pouvoir confronter les deux projets. Celui qui sous-tend notre délibération s'appuie sur le travail réalisé par les collectifs citoyens et par le syndicat des architectes notamment. À chacun ensuite de se déterminer*".

Le conseiller municipal vise nommément le candidat LR déclaré aux municipales Bruno Gilles, qui a publiquement dit ses doutes sur le choix d'un contrat de partenariat alors qu'il a voté avec l'ensemble de la majorité les précédentes délibérations. Lors de ses vœux, la double présidente du département et de la métropole, Martine Vassal, indiquait ne pas avoir pris part au vote et affecte une position nuancée : "*Je ne veux pas être dans le camp des opposants qui disent non à tout. On parle de 14 écoles seulement. Ce que je proposerai lors du programme des prochaines municipales est de regarder ce que cela coûte vraiment et si on a le choix de faire autrement. Il ne faudrait pas que la sauce coûte plus cher que le poisson*". Le chiffre de 14 écoles correspond à la première des trois vagues de constructions, qui devait être livrée à l'été 2021 et dont le marché doit être validé rapidement (voir ci-dessous).

Par ailleurs, un certains nombre de conseillers municipaux ont annoncé leur volonté de siéger parmi les non-inscrits pour marquer leur nouvelle affiliation à la République en marche. Si des conseillers municipaux de la majorité sont tentés par cette scission, cela pourrait dessiner une nouvelle ligne de front.

Délib' contre délib'

"2020, ce n'est pas le sujet, estime pour sa part Jean-Marc Coppola. *Pour moi, la question est d'intérêt général. La question est de savoir si la majorité municipale continue d'agir dans l'opacité concernant ce sujet ou si elle est prête à rouvrir un débat, proposition contre proposition"*. Ils espèrent donc voir arriver la délibération qui acte le choix d'un lauréat du contrat de partenariat pour les deux premiers lots d'écoles à structures métalliques de modèle GEEP.

Le président du groupe majoritaire, Yves Moraine, ne voit là qu'une volonté *"de Benoît Payan de faire monter la mousse médiatique sur ce sujet dont le conseil municipal a déjà débattu en toute transparence"*. Fort d'une majorité de 61 conseillers sur 101, il ne craint pas de prendre part à un nouveau débat même s'il doute qu'une nouvelle délibération soit nécessaire. *"J'ai tendance à penser que l'instance qui choisit le lauréat est souveraine et qu'elle n'a pas besoin d'une délibération du conseil municipal pour l'entériner"*, estime-t-il. En octobre 2010, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer le contrat de partenariat avec Arema, filiale de Bouygues. En 2019, le conseil municipal devrait donc être appelé à faire de même.

Lors de ses vœux, Jean-Claude Gaudin a clairement maintenu sa volonté de lancer le chantier : *"On amorce, on n'aura pas le temps de tout faire"*, laissant à son successeur le soin de trancher dans le milliard d'euros prévu.